

Les formations de l'ICH en bref



La vocation de l'ICH est de dispenser aux actuels ou futurs professionnels de l'immobilier des formations en droit et en économie appliqués à l'immobilier.

On peut suivre les enseignements de l'ICH **dans la perspective de l'obtention d'un diplôme**, lequel ouvrira droit à la **délivrance de la carte professionnelle de l'immobilier**.

On peut aussi le faire sans visée diplômante, **dans le seul but d'acquérir des connaissances et compétences immobilières** et/ou d'obtenir **le renouvellement de la carte professionnelle de l'immobilier**.

Se former à l'ICH en vue de l'obtention d'un diplôme

Peuvent être préparés à l'ICH **une licence et un master**, ainsi **d'un diplôme d'établissement** dit "**diplôme de l'ICH**".

• La licence et le master de l'ICH

À compter de la rentrée 2022, **les formations de l'ICH basculent dans le système européen LMD** (licence-master-doctorat), cela en trois temps:

- année universitaire 2022-2023: ouverture de la **licence 3** (immobilier général),
- année universitaire 2023-2024: ouverture du **master 1** (immobilier approfondi),
- année universitaire 2024-2025: ouverture du **master 2** (immobilier spécialisé).

La licence 3 Immobilier de l'ICH

La **licence 3 Immobilier de l'ICH** (60 crédits européens) est accessible aux personnes ayant un niveau bac+2 dans un domaine compatible avec son champ disciplinaire (droit, gestion, commerce...) ou une expérience professionnelle justifiant de leur aptitude à suivre sans difficulté les enseignements.

Elle donne aux élèves un **solide socle de connaissances et compétences immobilières**, utile pour l'exercice de toute activité immobilière. Elle leur offre donc la possibilité de **poursuivre leurs études immobilières en master**. Elle leur permet aussi d'**accéder immédiatement aux métiers de la transaction et de la gestion immobilière**.

Le master Immobilier de l'ICH

Le [master Immobilier de l'ICH](#) (120 crédits européens) est accessible, sur sélection, aux personnes justifiant d'un diplôme bac+3 à dominante juridique et/ou immobilière ou d'une expérience professionnelle justifiant de leur aptitude à suivre sans difficulté les enseignements. Elle comporte:

- en master 1 (rentrée 2023), un **tronc commun** d'enseignements immobiliers approfondis,
- en master 2 (rentrée 2024), au **choix** de l'élève, une **haute spécialisation** dans un des champs professionnels suivants: **Promotion immobilière, Habitat social, Expertise conseil en patrimoine immobilier et Immobilier de tourisme et de loisirs.**

• Le diplôme de l'ICH

Le "[diplôme de l'ICH](#)" (60 crédits européens) est un diplôme d'établissement du Cnam. Il a été créé en 1960 et bénéficie depuis 1999 de l'accréditation de la [Royal Institution of Chartered Surveyors \(RICS\)](#).



À compter de l'année universitaire 2023-2024, le programme du diplôme de l'ICH correspond à celui du master 1. Ce diplôme concerne donc les personnes qui répondent à la condition d'accès au master *Immobilier* et qui, soit souhaitent obtenir un **diplôme intermédiaire** dès la finalisation du master 1 (en vue notamment d'obtenir la carte professionnelle), soit n'ont pas l'intention de poursuivre en master 2 (personnes se destinant aux activités de gestion ou transaction immobilière et qui ne sont donc pas intéressées par les spécialités du master 2).

Se former à l'ICH sans visée diplômante

Les professionnels de l'immobilier peuvent suivre les enseignements de l'ICH dans le seul but de **parfaire ou d'actualiser leurs connaissances** juridiques et économiques immobilières ou, pour ceux qui y sont soumis, de **satisfaire à l'obligation légale de formation continue** ([décret du 18 février 2016](#)).

• Les unités d'enseignement (UE) de l'ICH

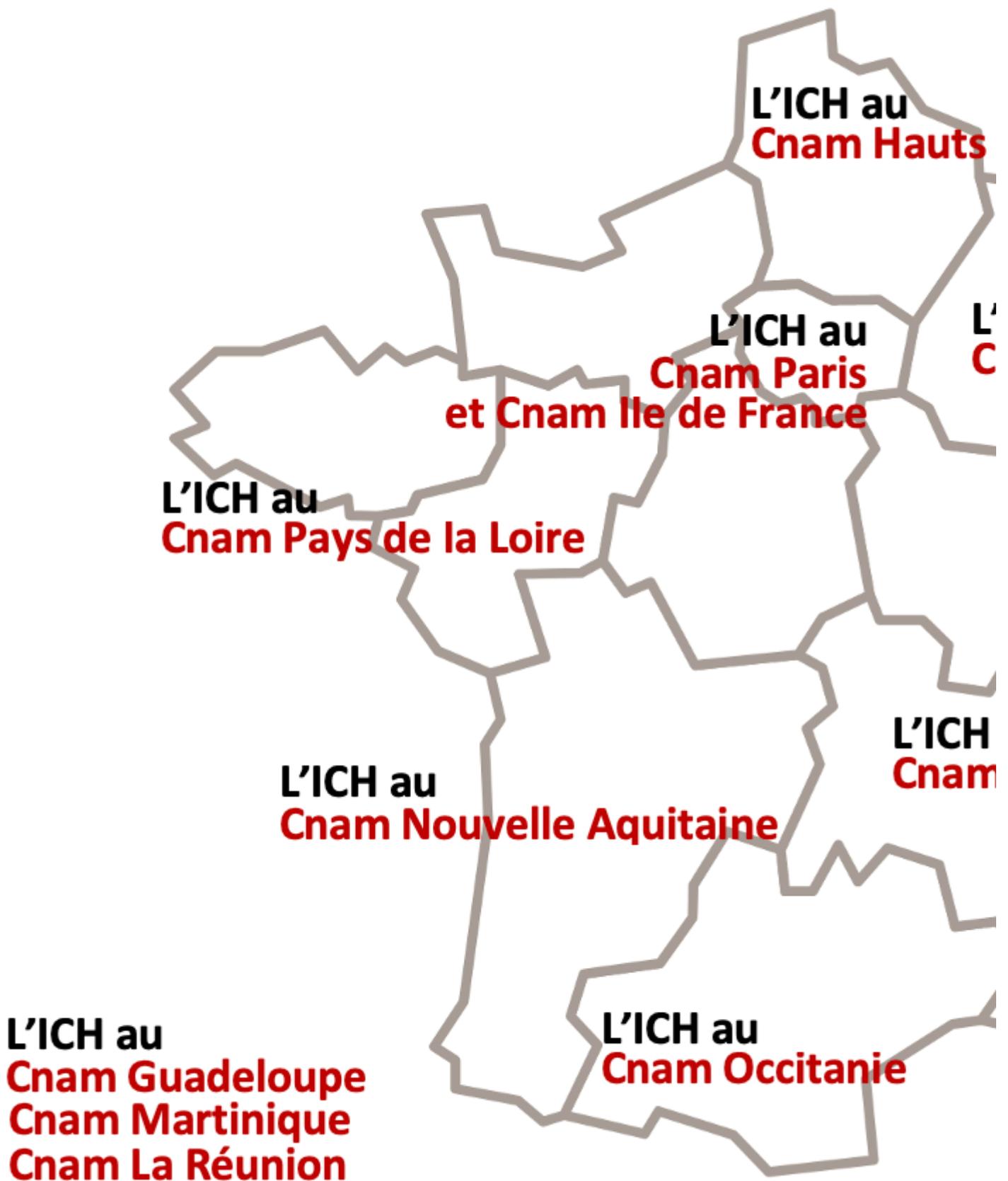
L'ICH propose **près de cinquante unités d'enseignement (UE)**, couvrant tous les champs de la connaissance immobilière: juridique, économique, financière et technologique.

Les élèves inscrits à des UE de l'ICH sans visée diplômante ont – comme ceux qui préparent le diplôme de l'ICH – la **possibilité de les faire valider par un examen** et obtenir une attestation de réussite.

Attention - Toutes les UE ne sont pas dispensées dans tous les [centres d'enseignement du réseau ICH](#).

• Les stages et séminaires de formation continue de l'ICH

Plusieurs centres d'enseignement de l'ICH proposent, outre les UE, des stages et séminaires de formation continue de durée variable (une demi-journée, une journée ou plusieurs journées) portant sur des thématiques immobilières spécifiques et s'adressant à des publics ciblés.



Carte professionnelle - Obligation de formation continue

La licence de l'ICH, le diplôme de l'ICH et, a fortiori, le master de l'ICH **donnent droit à la délivrance, par la Chambre de commerce et d'industrie, de la carte professionnelle** de "Transactions sur immeubles et fonds de commerce", de "Gestion immobilière" et de "Syndic de copropriété" (*article 11 du décret du 20 juillet 1972*).
> Effectuer les démarches de **délivrance** de la carte professionnelle.

Par ailleurs, pour les titulaires de la carte professionnelle, se former à l'ICH, avec ou sans visée diplômante, permet de **satisfaire à l'obligation de formation** pesant sur divers professionnels de l'immobilier en application du décret du 18 février 2016 et d'**obtenir le renouvellement de la carte professionnelle**.
> Effectuer les démarches de **renouvellement** de la carte professionnelle.



Des modalités de formation adaptées

Les formations immobilières de l'ICH s'adressent à des publics divers : personnes en activité, en reconversion, en recherche d'emploi, en poursuite d'études...

Deux modalités de formation sont donc proposées :

formation continue, en soirée ou en journée, au rythme choisi par l'élève,
formation en alternance à plein temps (proposée dans certains centres régionaux du Cnam).

Deux procédés pédagogiques sont mis en œuvre :

formation en présentiel,
formation hybride combinant distanciel et présentiel (proposée dans certains centres régionaux du Cnam).

